

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par, Mychelle Lévesque, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kamouraska :

Les sommaires reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de Kamouraska a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2018 ;

QUE, pour l'exercice financier 2019 du rôle d'évaluation foncière 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de Kamouraska, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 201-2017, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles à la MRC de Kamouraska à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à la Municipalité de Kamouraska.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule mentionnée dûment remplie ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Kamouraska à l'attention du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska, Monsieur Yvan Migneault, au 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) GOL 3YO ;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise de la formule dûment remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 12^{ième} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018.

SOURCE :

Mychelle Lévesque, Directrice générale
& Secrétaire-trésorière